

Vétérans des essais nucléaires. Un taux de mortalité inquiétant



● De gauche à droite : Claude Barreaux, conseiller juridique de l'Aven 29, Anne Tardieu, responsable du collectif départemental, Michel Verger, vice-président de l'association nationale, Me Jean-Paul Teissonnière, du barreau de Paris et avocat de l'association nationale, et Michel Cariou, conseiller scientifique. (Photo N. P.)

Le collectif départemental Aven 29 (Association des vétérans des essais nucléaires du Sahara et de la Polynésie Française), lors de sa réunion annuelle hier à Quimper, a fait connaître les résultats d'une enquête menée entre les mois de février et octobre 2004 auprès de 53,59 % de ses adhérents (127 questionnaires retournés). Cette participation permet de valider les grandes tendances.

17,32 % des vétérans finistériens sont décédés. 70,48 % sont atteints d'une ou plusieurs maladies cancéreuses ou non. Sur ce pourcentage, 30,48 % disent avoir un ou plusieurs cancers, 29,52 % sont atteints de graves problèmes pulmonaires, 53,33 % déclarent d'autres maladies (ulcères, diabète, diarrhées chroniques, problèmes cardiaques, dermatologie), 1,90 % une sclérose en plaques... 20 % ne souffrent d'aucune maladie.

Le vice-président national, Michel Verger, fait état d'un taux de leucémie (sur 930 vétérans interrogés) supérieur de 100 % à la moyenne nationale : « Le taux de cancer chez les moins de 65 ans est de 34 % alors que la moyenne natio-

nale est de 17 %. De plus, un vétérans sur cinq est atteint de stérilité. 30 à 40 % des enfants connaissent des problèmes d'infirmité, d'allergie... ».

44.953 € par an pour un suivi médical

Le conseiller juridique d'Aven 29, Claude Barreaux, signale que, sur une année, de juillet 2003 à juin 2004, le suivi médical accompagné d'un traitement quotidien d'un vétéran, pour la Sécurité sociale et sa mutuelle se chiffrait à 44.953 € : « Si l'on extrapole ce chiffre à la communauté des vétérans français malades et encore en vie (disant avoir été irradiés ou contaminés), l'ardoise annuelle se chiffrait de 3,2 milliards d'euros environ à la charge de l'Etat. »

Des demandes fortes

L'Aven, au niveau national, demande la reconnaissance par la Loi française de la responsabilité de l'Etat et la mise en place d'un suivi médical, gratuit et approprié, l'ouverture des archives pour faire la vérité, l'institution d'une commission chargée d'un suivi des essais nucléaires et la création d'un fonds d'indemnisation des victimes et de leurs familles (veuves et ayants droit).

Noël Pochet